

Don en Confiance

VOTRE DON,
NOTRE ENGAGEMENT



**Maîtriser sa gestion financière
pour les associations et fondations
faisant appel à la générosité publique**

FOCUS SUR LES RÉSERVES ET LES PLACEMENTS



MAÎTRISER SA GESTION FINANCIÈRE POUR LES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS FAISANT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
<hr/>	
PARTIE 1 : SE DOTER D'UNE POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE	6
<hr/>	
A – En quoi est-ce important lorsqu'on fait appel à la générosité du public ?	6
Constituer des réserves	6
Effectuer des placements	7
Une problématique commune, des réponses variées s'appuyant sur des principes partagés	7
B – Dégager des ressources pour réaliser les missions sociales et faire fonctionner l'organisation	8
Des ressources prévues par les statuts	8
Des charges pour réaliser l'objet social	8
Un résultat qui peut être un excédent	8
Un excédent dont la finalité doit être précisée	9
<hr/>	
PARTIE 2 : POUR UNE GESTION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE	10
<hr/>	
A – Constituer et gérer des réserves	10
La notion de fonds propres	10
Les réserves et la politique de réserves	11
Des réserves, sous conditions	11
La nécessité d'un juste équilibre	11
Quel objectif de résultat ?	12
Concilier l'action immédiate et les perspectives d'actions futures	12
Planifier la constitution et l'utilisation des réserves	13
Constituer des réserves excessives : une situation à éviter	14
B – Quelle politique de placement ?	14
Ce que dit la loi	14
Perspectives et limites d'une politique de placements	16
Des placements sans esprit de spéulation	16
Des placements diversifiés	16
Attente des donateurs et politique de placements	16
Limiter les risques	17
L'accompagnement dans les choix	18
Des recommandations	19
La fiscalité	19
<hr/>	
PARTIE 3 – QUEL PILOTAGE ?	20
<hr/>	
A – Gouvernance et maîtrise de la gestion financière	20
Pourquoi est-il important d'impliquer la gouvernance ?	20
Quelle responsabilité pour la gouvernance ?	20
Définir une stratégie concernant les réserves	21
Définir une politique de placements	22
B – Des indicateurs pour accompagner la gestion financière	24
Un tableau de bord	24
Quelques rubriques à suivre	24
Quelques ratios utiles liés aux réserves et placements	25
Quelques ratios complémentaires à considérer	26
<hr/>	
PARTIE 4 – COMMUNIQUER AUPRÈS DES DONATEURS ET DU PUBLIC	27
<hr/>	
A – Une information pédagogique dans l'Essentiel	27
Expliquer la politique de réserves retenue	28
Préciser les choix en matière de placements	30
B – Des précisions à apporter dans le rapport financier	30
Les réserves, dans une perspective à moyen terme	30
Les placements : orientations et résultats	31
<hr/>	
ANNEXES	32
FICHE n°1 – Les bonnes questions à se poser	33
FICHE n°2 – Les contrôles de la Cour des Comptes	36
FICHE n°3 – GUIDE : comment réaliser votre Essentiel ?	39
FICHE n°4 – Règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié - [extraits]	40
FICHE n°5 – Les règles comptables applicables par les personnes morales de droit privé à but non lucratif qui gèrent des établissements et services sociaux et médico-sociaux - [extraits]	44
FICHE n°6 – GUIDE « Investir quand on est une association, une fondation ou une autre institution : les bonnes pratiques » (Autorité des marchés financiers (AMF) – juin 2016)	50
FICHE n°7 – Ressources utiles et références	51

INTRODUCTION

Ce document vise à expliciter les dispositions contenues dans le référentiel déontologique Don en Confiance se rapportant à la gestion financière des organisations, particulièrement aux réserves et aux placements. Les commentaires concernent principalement les exigences et règles I.3.3, II.5, II.6, III.2.1, III.2.5, III.2.6. Ces exigences sont rappelées **en bleu en note de bas de page**.

Pour consulter le référentiel déontologique Don en Confiance :

www.donenconfidence.org/deontologie

AVERTISSEMENT

Dans le cas d'une utilisation par une organisation reconnue Don en Confiance, il est précisé que les éléments contenus dans ce document ne peuvent en aucun cas présager l'appréciation portée par le contrôleur et des éventuelles demandes formulées par la Commission d'agrément Don en Confiance dans le cadre de sa décision.

Le référentiel déontologique Don en Confiance intègre un certain nombre de dispositions relatives à la gestion financière des organisations. Pour en favoriser la bonne application, le présent guide propose d'apporter un éclairage sur la portée de ces dispositions, de mentionner certains éléments de contexte et de signaler quelques bonnes pratiques.

Parmi les sujets qui se rapportent à la gestion financière des organisations, certains suscitent un intérêt particulier de la part tant des organisations que des donateurs. C'est le cas, notamment, des réserves et des placements. Avec, au cœur des interrogations, la question de la légitimité à constituer des réserves et le cas échéant, à les placer.

Ce guide se propose d'apporter des réponses à ces interrogations en montrant comment et sous quelles conditions des organisations peuvent constituer des réserves et effectuer des placements dans le respect des principes déontologiques du Don en Confiance, notamment de la volonté du donateur. Très concrètement, il propose d'apporter un éclairage sur ce que ce type de démarche implique en termes de gouvernance, de gestion et de communication.

Don en Confiance remercie les rédacteurs et relecteurs benevoles pour la qualité de leur contribution venant renforcer la fiabilité de ce guide.